

Délibération n° BU2019-04-17_2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le DIX SEPT AVRIL, à dix-huit heures,
en exercice..... 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 11 Avril 2019 et par affichage du 11 Avril 2019, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 16	
procuration..... 1	
absent 1	

Etaient présents :

Luc STREHAIANO
Christian LAGIER
Alain LORAND
Joël BOUTIER
Véronique RIBOUT
Daniel FARGEOT
Patrick FLOQUET
Claude ROBERT
Muriel SCOLAN
Odette LOZAÏC
Alain GOUJON
Christian RENAULT
Jean-Pierre ENJALBERT
Julien BACHARD
Philippe SUEUR
Jean-François AYROLE

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
2^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,
3^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
4^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
5^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
7^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,
8^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont,
9^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre,
10^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
12^{ème} Vice-Président et Maire de Montlignon,
13^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
14^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,
15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Gratien,
Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains,
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration : /

Alain BOURGEOIS | 6^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville, Procuration à Christian LAGIER,

Absents excusés :

Michèle BERTHY | 11^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Bureau.

Monsieur Jean-François AYROLE est désigné pour remplir cette fonction.

HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE GROSLAY

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Groslay a engagé la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté du 11 mars 2019.

Conformément au code de l'urbanisme, PLAINE VALLÉE, est invitée à émettre son avis sur le projet qui lui a été notifié le 1^{er} avril 2019.

Le projet de la commune réside principalement dans les points suivants :

- La suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Les Monts de Sarcelles – Champs Saint-Denis » devenue obsolète suite à l'évolution du projet ;
- La modification du règlement de la zone AUc pour permettre la réalisation du projet de village de marques tel qu'il est envisagé.

Ce projet de modification simplifiée du PLU n'appelle pas de remarque particulière.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 132-7 prévoyant la consultation pour avis de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU l'arrêté du 11 mars 2019 de la commune de Groslay engageant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme notifié à Plaine Vallée le 1^{er} avril 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur présentant le projet de délibération,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Groslay prescrit par arrêté du Maire du 11 mars 2019.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190417-BU2019-04-17_2-
DE
Date de télétransmission : 24/04/2019
Date de réception préfecture : 24/04/2019

Acte publié ou notifié le 25/04/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROTON

Acte à classer

BU2019-04-17_2

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-24T15-48-24.00 (MI216594002)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190417-BU2019-04-17_2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Avis de la Communauté Plaine Vallée sur le projet
modification du PLU de la commune de Groslay

Date de décision : 17/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.2. PLU

Acte : 2 Avis sur projet modificatif PLU Multicanal : Non
Groslay.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/04/19 à 15:48

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 24/04/19 à 15:48

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 24/04/19 à 18:28